

la moitié des biens dont la loi permet au majeur de disposer," j'ai le droit, quoique n'ayant pas vingt et un ans accomplis, de disposer de la moitié de la fortune qui m'a été laissée par feu papa, de son vivant Antoine Gavard, fabricant de rhum de la Jamaïque à la Villette. Or cette fortune se monte à six millions nets et liquides, représentés par des actions de la Banque de France et autres valeurs très-solides.

"Je laisse en conséquence trois de ces six millions à ma chère et bien aimée petite amie Dinah Bluet, en ce moment pensionnaire du théâtre de***, et comme je ne veux pas qu'un doute ou qu'une erreur soient possible sur la nature honorable de ce legs, j'affirme sur mon honneur que Dinah Bluet n'est point ma maîtresse, mais mon amie, rien que mon amie, rien que ma sœur, et que je crois à sa vertu absolument comme je crois à Dieu.

"Ce legs de trois millions est fait sans restrictions ni conditions quelconques. Je supplie cependant ma chère Dinah de quitter le théâtre quand je ne serai plus là; mais c'est un désir que je manifeste, ce n'est point une volonté que j'impose.

"J'écris le présent testament quelques heures avant une rencontre où je peux être tué. Si je succombe dans cette rencontre, je demande à ceux qui m'ont aimé (et je doute qu'ils soient nombreux) de ne pas m'oublier trop vite.

"Je laisse quelques dettes dont le chiffre n'a rien d'énorme, et je crois inutile d'en donner la liste, étant certain de l'empressement que mettront mes créanciers à se faire connaître. Je souhaite que ces dettes soient payées sans discussion, non sur les sommes léguées à Dinah Bluet, mais sur les trois millions restant.

"J'ai fait assez souvent du chagrin à maman. Je le regrette et je lui en demande pardon, mais je ne lui demande point de me pardonner ma mort, car je crois fermement qu'elle s'en consolera sans peine.

"OCTAVE GAVARD."

Le jeune homme relut, non sans une vive satisfaction intime, l'acte qu'il venait de rédiger et qui, à défaut d'autre mérite, avait du moins celui d'une incontestable clarté.

Après s'être admiré complaisamment dans son œuvre, il plia la feuille en huit, la glissa sous une enveloppe qu'il ferma, (selon la coutume), avec un large cachet de cire noire, et sur laquelle il écrivit les mots traditionnels. *Ceci est mon testament*, puis il contre-signa dans l'angle droit.

"J'emporterai cette enveloppe... se dit-il. Avant le duel, je la remettrai au baron de Croix-Dieu, de telle sorte qu'il sera tout à fait impossible de la faire disparaître si je suis tué...

Cette réflexion naïve prouve quel degré de confiance Octave accordait instinctivement à madame Blanche Gavard, sa mère.

Le jeune homme ayant accompli la chose qui lui tenait le plus au cœur, et tranquille désormais sur l'avenir de son adorée Dinah, se mit au lit et s'endormit d'un profond sommeil, faisant selon nous grand honneur à la solidité de ses nerfs et à la fermeté de son âme.

Il se réveilla avant huit heures du matin et se leva rapidement. Il achevait sa toilette quand arrivèrent MM. de Croix-Dieu et de Strény.

Dix minutes après, on entendit retentir le timbre de l'antichambre, puis Dominique montra son visage effaré dans l'entrebâillement de la porte.

"Monsieur Octave, dit-il avec embarras, il y a là deux personnes... deux messieurs.

"Ne t'ai-je pas donné la consigne d'introduire ces messieurs aussitôt qu'ils se présenteraient? interrompit le jeune homme.

"C'est qu'ils ont bien mauvaise mine... d'ailleurs voici leurs cartes...

Et Dominique présenta à son maître un *valet de trèfle* et un *as de carreau* crasseux. Sur l'envers de ces cartes on avait écrit à la main ces noms: *Gravat, Tiroux*.

"Fais entrer... commanda Octave. Ce sont les témoins de l'ex-ordonnance de l'Amérique du Sud... ajouta-t-il en s'adres-

sant à MM. de Croix-Dieu et de Strény. Je vous laisse avec eux.

Et il se retira dans sa chambre à coucher, tandis que s'ouvrait de nouveau la porte du petit salon.

XIII

—M. Gravat...M. Tiroux, annonça Dominique.

Les deux arrivants ne sont pas tout à fait des inconnus pour nous, l'un et l'autre ayant assisté Grisolles dans son duel avec André de San-Rémo.

Gravat était le long personnage chauve, borgne et moustachu, dont on se souvient peut-être.

Tiroux, petit homme étique aux cheveux crépus, continuait à étaler une barbe d'apôtre sur les revers grasseyés d'un gilet jadis blanc. Ses bottes éternellement crottées, (qu'il portait sur son pantalon), et son chapeau de forme tyrolienne, lui donnaient un cachet particulier de vieux rapin famélique.

Tiroux et Gravat étaient bien maigres.

L'entrevue fut courte et les préliminaires de la rencontre rapidement réglés.

Croix-Dieu, principal témoin d'Octave Gavard, ne songeait point à contester à Grisolles la situation d'insulté, et par conséquent le droit de choisir les armes.

On arrêta d'un commun accord que le duel aurait lieu le jour même, à l'épée, dans cette clairière du bois de Vincennes où le spadassin avait frappé presque mortellement San-Rémo. On devait s'y rencontrer à onze heures précises.

Les deux honorables témoins s'en allèrent très-contents, et surtout très-pressés, Grisolles ayant promis de leur payer à déjeuner, dans un petit café de Vincennes.

Un déjeuner! Pour ces pauvres diables, quelle aubaine!

Octave rejoignit ses témoins, fut mis au courant, approuva tout, et dit au baron:

—Je vais faire atteler le landau de maman... Elle ne s'en sert jamais avant quatre heures de l'après-midi, maman, et ne saura même pas qu'il est sorti de la remise. Nous passerons rue Auber et nous emmènerons avec nous le docteur Bernier.

Quelques minutes avant l'heure convenue, le landau s'arrêtait dans le bois de Vincennes, à trente pas de la clairière désignée.

Grisolles et ses deux acolytes ne se trouvaient point encore au rendez-vous, mais à l'extrémité de l'avenue on voyait poindre un fiacre dont le cocher poussait ses chevaux à grand renfort de coups de fouet.

—Ce sont eux, sans aucun doute... murmura M. de Croix-Dieu.

—C'est ici, n'est-ce pas, que s'est battu votre ami le marquis de San-Rémo? demanda Octave. Est-ce que je me trompe?

—Non, c'est bien ici... par un triste jour du mois de février. Tout était gris et sombre... il faisait froid... la neige tombait à gros flocons sur la terre molle. On eût dit qu'elle préparait un linceul... Quelle différence avec le temps d'aujourd'hui!

—Oui, fit le jeune homme en souriant, c'est d'un heureux augure.

Il avait plu la veille au soir, mais depuis le matin un soleil printanier, radieux et chaud, brillait dans un ciel sans nuage. Quelques gouttelettes étincelaient comme de petits diamants sur les violettes naissantes et la verdure déjà bien épaisse des arbustes! Seuls les vieux chênes n'avaient pas encore toutes leurs feuilles.

Le fiacre avançait rapidement. Il ne lui fallait guère plus d'une minute désormais pour atteindre le but de sa course.

Octave prit le bras de son perfide ami.

—Mon cher baron, lui dit-il, vous m'avez témoigné toujours une affection fort grande.

—Et Dieu sait si elle est sincère! interrompit Philippe.

—J'ai toujours compté sur elle absolument, et la preuve c'est que je viens vous demander un dernier service.

—Quel qu'il soit, disposez de moi.

Octave tira de sa poche l'enveloppe que nous connaissons.